

Inf' Auzouville



Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous

Ce premier bulletin de l'année 2019 m'offre la possibilité de vous présenter mes vœux et ceux de toute l'équipe municipale.

En le feuilletant, vous pourrez constater, au travers des articles et photos combien la vie associative de notre commune est riche. Que de manifestations organisées par des bénévoles depuis le bulletin d'octobre ! Merci à toutes ces bonnes volontés qui nous offrent des moments de partage chaleureux et permettent à certains de rompre l'isolement.

Si le mois de décembre fut quelque peu mouvementé, je souhaite que cela ne vous ait pas gêné pour fêter agréablement cette fin d'année en famille ou entre amis.

Pour conclure, je vous invite à venir retrouver l'équipe municipale lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 12 janvier 2019.

Ce sera l'occasion de dresser de façon plus détaillée le bilan de l'année écoulée avant d'évoquer les projets à venir. Ce temps d'échange convivial nous permettra de répondre à vos interrogations autour du verre de l'amitié.

Bonne année à tous.

Annie Jégat

**L'équipe municipale vous donne rendez vous pour
vous présenter ses vœux
le 12 janvier 2019 à 11h 30 à la salle polyvalente.**



Délibérations du conseil municipal

Conseil des 4 octobre et 26 novembre

Seine Maritime Attractivité – Adhésion 2018 :

Seine-Maritime Attractivité, association loi 1901, créée à l'initiative du Département de la Seine-Maritime, regroupe le Comité Départemental du Tourisme (CDT), Seine Maritime Expansion (SME) et l'Agence Technique Départementale (ATD). Cette association propose aux communes un appui au développement local, une recherche de financements, un accompagnement des porteurs de projet, une assistance à maîtrise d'ouvrage et des conseils en développement touristique.

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à « Seine-Maritime Attractivité » sur la base d'une cotisation annuelle de 356 € (0.50€ par habitant), à laquelle s'ajoute une somme de 1% du montant des travaux, plafonnée à 2 500 €.

Contrats groupe d'assurance statutaire 2019-2022

Le Centre de Gestion a procédé, pour le compte des communes volontaires, à un appel d'offres visant à renouveler un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge des communes lors de maladie d'un salarié.

Le Conseil décide d'accepter la proposition suivante : CNP ASSURANCES / SOFAXIS pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 pour les agents affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire :

Coût : 5,80 % de la masse salariale assurée par la collectivité plus les frais de gestion dûs au CdG soit 0,20 % de la masse salariale assurée par la collectivité.

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Adhésion et désignation du délégué à la protection des données :

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment que chaque organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent.

Le conseil décide de confier à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICO) le pilotage de la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Licence IV-:

Dans le but de préserver l'activité locale, la commune a acquis la licence IV en 2016 suite à la liquidation de la SNC l'Ovalie. Les futurs commerçants ont exprimé le désir de la racheter pour exploiter le bar.

Le conseil municipal a décidé de céder la licence IV avec 7 voix pour 500€, 2 voix pour 1000,00 €, 1 voix pour 1 €, et 3 abstentions.

Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque «prévoyance» :

Le conseil municipal décide de se joindre à la procédure de consultation, lancée par le Centre de gestion de la Seine-Maritime, pour la conclusion d'une convention de participation en matière de prévoyance permettant l'obtention de conditions tarifaires mutualisées attractives pour l'ensemble des collectivités qui lui donneront mandat.

Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime - Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions suivantes en tant que de besoin :

- Conseil et assistance chômage, conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines, conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général, réalisation des dossiers CNRACL, réalisation des paies, mission archives, conseil et assistance au recrutement, missions temporaires, médecine préventive, aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, inspection en matière d'hygiène et de sécurité, expertise en hygiène et sécurité, expertise en ergonomie, expertise en ergonomie d'un poste de travail, ou toute autre mission.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies pour l'alimentation du patrimoine des collectivités :

Les 3 groupements d'achat d'énergie précédemment réalisés par le SDE76 arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il est dans l'intérêt de la commune d'anticiper ses achats en adhérant au nouveau groupement de commandes d'achat d'énergie pour l'alimentation de son patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2020, le conseil municipal décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz et services associés.

Reprise des espaces communs Impasse du Moulin à Vent

L'Association Syndicale du Lotissement du Moulin à Vent a demandé à la commune, le 29 janvier 2018, la reprise de ses espaces communs . Après consultation des différents services concernés (communauté de communes, services d'incendie et de secours) le conseil municipal décide d'intégrer ces espaces dans le domaine communal.

Questions diverses :

Les travaux du groupe scolaire accusent un important retard du fait de l'entreprise MPO, attributaire du lot « menuiseries extérieures ».

Différents avenants ont été pris pour assurer une finition complète de la réhabilitation :

- changement des descentes d'eaux pluviales, changement de la porte des sanitaires, remplacement du câblage et des plafonniers du préau, mise en place d'une fontaine à eau, réfection du sol du bureau du directeur, profilage de l'accès à l'issue « porte de secours » de la classe, reprise du sol du préau, nettoyage et peinture de la charpente du préau, reprise de l'enrobé de la cour de l'école, pose d'un kit interphone au portail



-M.Clatot n'est pas favorable à un élargissement de 5 m de la chaussée rue de l'Ancien Manoir. La zone rétrocedée lui semble trop large pour un chemin piétonnier. Il s'interroge sur l'entretien de cette zone. M.Nave répond que si l'on veut développer la circulation douce, il faut commencer à acquérir les terrains en bordure de la chaussée. Dans l'attente de la réalisation de travaux, la zone sera enherbée.

Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

Le centenaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 a donné lieu cette année à une cérémonie de commémoration enrichie par la lecture de différents textes et une exposition de documents et de costumes d'époque.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr

Le club des bons amis fait la fête

Novembre c'est traditionnellement le mois de la fête pour le club des bons amis.

Le dimanche 18, les membres du club ont convié les spectateurs à une après-midi récréative, où se sont succédés chants et saynètes interprétés par des habitants de la commune.



Le samedi 24 la présidente avait convié tous les membres du club à partager un repas préparé par ses soins. Nous la remercions chaleureusement pour ce moment de convivialité.



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr

Rallye photo

Le 21 octobre le soleil était au rendez-vous et la bonne humeur également pour cette 1^{ère} édition du rallye photo.

Dans un temps imparti, 80 participants devaient sillonner les rues du village à la recherche d'objets imposés par des photos, résoudre des énigmes ou réaliser des défis.

Tous les équipes ont été récompensées pour leur participation !



Soirée Cabaret

Le 16 et 17 mars prochain !!!

Les bénévoles d'Auzouville vous proposent une soirée cabaret au profit d'une association venant en aide à des enfants gravement malades.

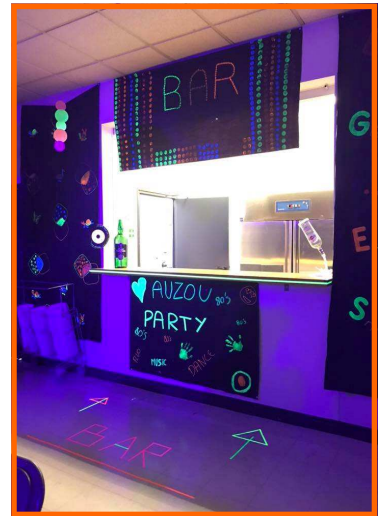
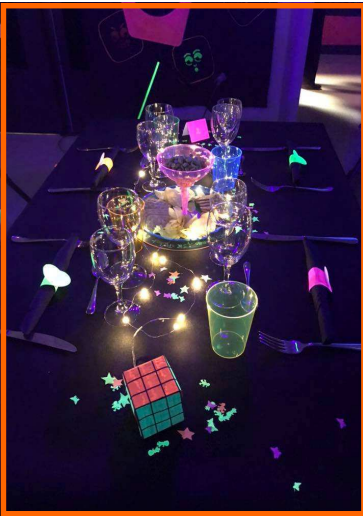
Plus que tout autre, les familles des enfants malades ont besoin d'aides financières pour leur permettre d'assumer les dépenses de soins et d'équipements que nécessite la maladie.

Les bénéfices de cette soirée permettront de venir en aide à une famille

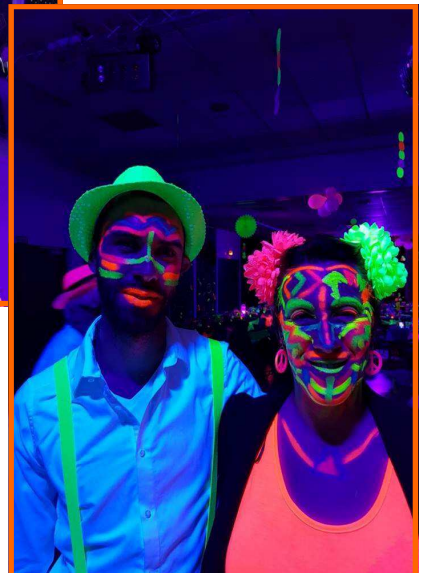
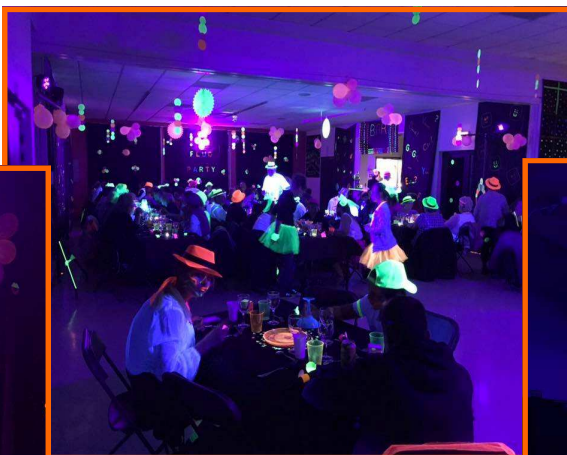
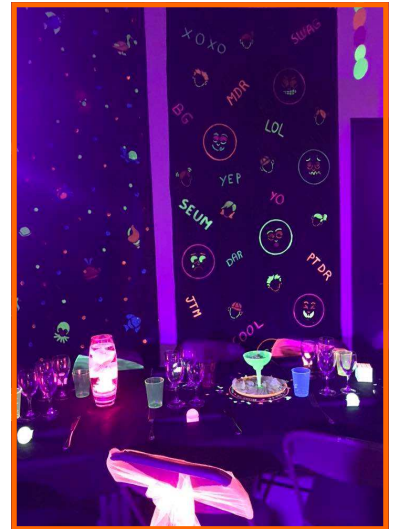
Réservez votre soirée, nous vous attendons nombreux !!!

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr

Soirée fluo



Soirée fluo année 80 : samedi 01 décembre à la salle polyvalente. 100 personnes ont répondu présentes pour cette soirée à thème, haute en couleur... Françoise et les bénévoles nous ont régales comme à leur habitude avec un repas très copieux fait maison. La soirée s'est prolongée jusqu'à tard dans la nuit sur le dancefloor au rythme des années 80.



Spectacle de Noël

Le 15 décembre les enfants de la communes se sont retrouvés à la salle polyvalente pour un spectacle préparé par des bénévoles avec et pour les enfants, un grand bravo à tous.

Noël oblige, le père Noël est venu offrir à chacun un cadeau accompagné d'un sachet de bonbons auxquels s'ajoutait un pain au chocolat offert par Candilène et Jonathan Béché, nos boulangers.

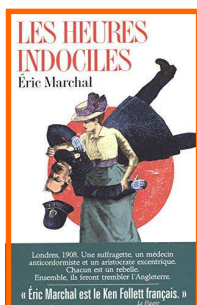
Merci à eux



Les jouets non distribués lors du spectacle sont à retirer à la Mairie **avant le 31 janvier 2019**, passée cette date, ils seront remis à une association caritative

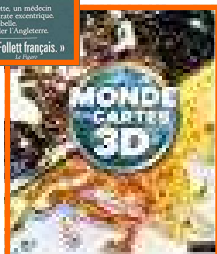
Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillesurry.fr

Bibliothèque



L'équipe de la bibliothèque vous accueille aux horaires suivants:

mardi de 17 h à 18 h
mercredi de 15 h à 17 h
vendredi de 17 h à 18 h (hors vacances scolaires)
samedi de 10 h à 12 h 15

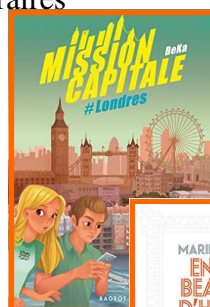


Nuit de la lecture

Samedi 19 janvier à Ry

Lectures et comptines

Salle du conseil de 11 h à 12 h
12 janvier, 2 février, 2 mars, 27 avril, 25 mai
et 22 juin



Retrouvez l'actualité du réseau des bibliothèques du plateau de Martainville sur <https://lespagesvertes.fr/>

Un champion

La Country Line Dance, qu'est-ce que c'est ?

La Line Dance est un type de danse en ligne qui correspond à la répétition d'une chorégraphie, en changeant de sens, c'est-à-dire que la chorégraphie se répète face à quatre murs différents, correspondant aux quatre points cardinaux, sur des rythmes différents et des styles variés comme la valse, le cha-cha, le swing, la samba ou encore la funky qui est un dérivé du hip-hop.

L'envie de danser m'est venue lorsque j'ai accompagné ma tante et ma grand-mère à un gala de fin d'année auquel elles participaient. J'ai alors décidé de me lancer dans l'aventure du monde de la Country Line Dance en 2013, à l'âge de 9 ans.

En 2016, j'ai souhaité évoluer, en plus du loisir, dans le monde de la compétition dans lequel j'ai trouvé un réel épanouissement en remportant les titres suivants :

- 2016 : Champion régional Normandie-Bretagne
- 2017 : Champion régional Normandie-Bretagne
Champion régional en Occitanie
Champion régional en Centre-Val de Loire
Champion international à Marignane et en Belgique
Champion de France
Champion d'Europe
- 2018 : Champion du Monde
Champion régional Normandie-Bretagne
Champion régional Hauts-de-France et Ile-de-France
Champion international en Hollande et en Belgique
Champion de France
Champion d'Europe

Pour 2019, j'aimerais pouvoir conserver mes titres de champion d'Europe (en juin) et champion du Monde (en décembre). Mais aussi décrocher le brevet des collèves.

Le travail ne fait que commencer et je remercie ma coach, qui malgré la distance, me fait évoluer et bien sûr la commune d'Auzouville sur Ry pour tout l'intérêt qu'elle porte à ma discipline sportive.

Bien sportivement,
Gautier LEMAIRE



Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr

Mairie

Tél : 02.35.23.40.67, Fax : 02.35.02.01.09

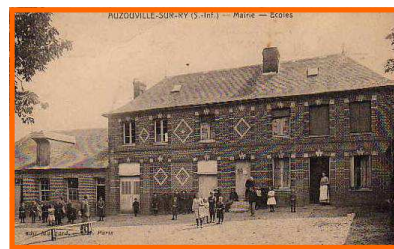
Adresse email : mairie-sg.auzouville.sur.ry@wanadoo.fr

Heures d'ouverture :

MARDI de 9 heures à 11 heures
de 17 heures 30 à 19 heures

JEUDI de 17 heures 30 à 19 heures

SAMEDI de 10 heures à 12 heures



Bien qu'une permanence d'élus soit assurée le mardi soir de 18 h à 19 h pour les rencontrer, il est préférable de prendre rendez-vous.

Location de salles.



Ancienne salle des fêtes : (Restaurant scolaire)

- 2 jours (fin de semaine) : **220 €**

- 1 jour férié en semaine : **150 €**

- Pas de location de vaisselle par la commune pour cette salle.

Salle polyvalente

- 2 jours (fin de semaine) : **400 €**

- 1 jour férié en semaine : **300 €**

Possibilité de louer de la vaisselle pour 150 personnes au prix de 1 € le couvert.



Nous comptons sur la bienveillante compréhension de tous pour éviter les bruits extérieurs après 22 heures.

C.C.A.S.

Le C.C.A.S rappelle que des aides peuvent être accordées :

Les aides sont accordées aux familles qui en font la demande après examen des conditions de ressources, :

Aides aux voyages scolaires : après examen des modalités et du coût du voyage. Le montant de l'aide sera égal au tiers de la somme restant due par la famille.

Bons d'alimentation et bons d'énergie : en juillet et décembre d'une valeur de 120 € par personne, sous forme de 3 bons d'alimentation de 40 €. En décembre un bon d'une valeur d'environ 280.00 € en fuel, charbon, bois ou gaz.

Aide pour les étudiants : une aide aux étudiants pour les frais d'inscription aux concours.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : une aide de 10 € par semaine, par enfant inscrit à un centre d'accueil de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes, quelle que soit la période.

Le CCAS organise à l'attention des personnes âgées de plus de 62 ans un repas le 17 février 2018 et une distribution de colis lors de la semaine des retraités le 6 octobre 2018

Pour tous renseignements, veuillez contacter la mairie

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouillesurry.fr

Décharge du Thil

Pour le dépôt de terre et de végétaux uniquement.

de DECEMBRE à FEVRIER:

Le 3^{ème} samedi du mois de 9 heures à 17 heures (19 janvier, 16 février, 21 décembre)

MARS

Le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 9 heures à 17 heures (2 et 16 mars)

de AVRIL à NOVEMBRE

tous les samedis de 9 heures à 18 heures

Déchetteries de Darnétal et Boos

Horaires d'ouverture :

Pour Darnétal :

Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 14h45 à 17h30.

Mardi fermé

Pour Boos :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 11h55 et de 14h à 18h30,

Mardi et jeudi de 9h à 11h55.

Se munir d'un justificatif de domicile.

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Exceptionnellement la déchetterie de Rouen est ouverte le 8 mai, le jeudi de l'Ascension et le 1^{er} novembre.

Pour les professionnels, la déchetterie quai du Pré aux Loups à Rouen est ouverte 7 jours / 7 jours de 8 h à 19 h. Avant de vous y rendre, contacter l'Agglo.

Renseignements :

Pôle des déchets de la Communauté d'agglomération rouennaise Tél. 0 800 021 021

Rappels

Conteneurs poubelles

Nous vous sollicitons **une nouvelle fois pour** que les conteneurs poubelles soient rentrés à l'intérieur des propriétés après le ramassage. En aucun cas ils ne doivent restés sur les trottoirs ou sur la voie publique.

Recensement Militaire

Tout français (**filles ou garçons**) ayant atteint l'âge de **16 ans** doit se faire recenser auprès de sa mairie.

Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Identification des boîtes aux lettres

En marquant votre nom sur votre boîte aux lettres vous faciliteriez la tâche du facteur, des livreurs et des personnes chargées de la distribution des informations locales



Agenda

Samedi 12 janvier	Cérémonie des vœux	Municipalité et Associations
Samedi 19 janvier	Nuit de la lecture	Réseau des bibliothèques
Mercredi 6 mars	Carnaval des enfants	Animation Village
Samedi 9 mars	Repas du CCAS	CCAS
16 et 17 mars	Soirée cabaret	Associations
22, 23 et 24 mars	Expo peinture	Municipalité et Animation Village
Dimanche 31 mars	Thé dansant	Club des bons amis
Mercredi 24 avril	Chasse aux œufs	Animation Village
Vendredi 26 avril	Randonnée nocturne	Animation Village
Mercredi 8 mai	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Samedi 18 mai	Escape game	Animation Village
Vendredi 28 juin	Marché festif	Association du Four à pain
Dimanche 11 août	Foire à tout	Animation Village
Jeu 15 août	Défile des chars	Associations
Dimanche 22 septembre	jeux	Animation Village
Samedi 5 octobre	Distribution colis des Aînés	CCAS
12 & 13 octobre	Dépôt vente	Animation Village
Lundi 11 novembre	Commémoration de la libération	Anciens combattants
Dimanche 17 novembre	Spectacle de Théâtre	Club des Bons Amis
Samedi 23 novembre :	Repas des Aînés	Club des Bons Amis
Samedi 07 décembre	Repas à thème	Animation Village
Samedi 14 décembre	Spectacle de Noël	Animation Village

Etat Civil

Naissance

Lohan BOULANGE le 25 octobre 2018

Décès

Dominique MIREBEAU, née Audam le 3 décembre 2018

Décorations de Noël

Avec peu de moyens, beaucoup d'imagination et de courage, des décors apparaissent en divers endroits du village lui donnant un air de fête. Merci Françoise



Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult

Distribution : Les agents communaux, les élus.

Retrouvez toute l'actualité de la commune sur www.auzouvillessurry.fr